

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Oxford Supplement (with Cycloheximide)
Type de produit	: Food Safety -- [Food Safety]
Code du produit	: NCM4070

1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : 700004914|NCM4070-0.5|NCM4070

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant

Neogen Corporation
620 Leshar Place
Lansing, Michigan 48912
United States of America
T 800.234.5333

sds@neogen.com - <https://www.neogen.com/>

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:
Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international)
Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 2	H300	Mortel en cas d'ingestion.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 3	H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H300 - Mortel en cas d'ingestion
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Conseils de prudence (GHS CA)

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H402 - Nocif pour les organismes aquatiques
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P330 - Rincer la bouche.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

3.2. Mélanges

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
-----	--------------------------	---------------------------	---	-------------------------

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Cycloheximide	Cycloheximide [1S-[1-alpha(S*),3alpha,5beta]]-4-[2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl]-2,6-piperidinedione / 2,6-piperidinedione, 4-[2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl]-, [1S-[1alpha(S*),3alpha,5beta]]- / 3-(2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl)glutarimide / 3-(2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl)pentanedioic acid imide / 3-(2R)-2-[(1S,3S)-3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl]-2-hydroxyethylglutarimide / 3-[2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl]glutarimide / 4-(2R)-2-[(1S,3S,5S)-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)]-2-hydroxyethylpiperidine-2,6-dione / 4-[2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl]-2,6-piperidinedione / 4-{}{(2R)-2-[(1S,3S,5S)-3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl]-2-hydroxyethyl}}piperidine-2,6-dione / acti-aid / actidion / actidione / actidione BR / actidione PM / acti-dione PM / actidione TGF /	n° CAS: 66-81-9	≥ 50 – < 75	Tox. Aiguë 2 (Voie orale), H300 Muta. 2, H341 Repr. 1B, H360 Aquatique Chronique 2, H411
---------------	---	-----------------	-------------	---

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
	acti-dione TGF / actidone / actispray / aktidion / beta-(2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl)glutarimide / cycloheximide / cycloheximide / hizarocin / kaken / naramycin / naramycin A / neocycloheximide / NSC-185 / U-4527			
Colistin sulfate salt	belcomycin / colimycin sulfate / colistin, sulfate (salt) / colomycin / coly-mycin S / polymyxin E sulfate / polymyxin E sulfate (salt)	n° CAS: 1264-72-8	≥ 1 – < 5	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Methanol	Methylalcohol 420A reagent #5 / acetone alcohol / AI3-00409 / alcohol C1 / alcohol, methyl / carbinol / caswell No 552 / coat- B1400 / colonial spirit / colonial spirits / columbian spirit / columbian spirits / EPA pesticide chemical code 053801 / eureka products criosine disinfectant / eureka products, criosine / freers elm arrester / green wood spirits / holzin / HYDRANAL- standard- methanol / ideal concentrated wood preservative / manhattan spirits / methanol / methanol chromasol / methyl alcohol / methyl hydrate / methyl hydroxide / methylen / methylol / monohydroxymet hane / pyroligneous spirit / pyroxylic spirit / RCRA waste number U154 / standard wood spirits / surflo-B17 / wilbur-ellis smut- guard / wood alcohol / wood naphtha / wood spirit / X-cide 402 industrial bactericide	n° CAS: 67-56-1	≥ 0,1 – < 0,5	Liq. Inflam. 2, H225 Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Tox. Aiguë 3 (Par inhalation), H331 Tox. Aiguë 3 (Par inhalation:gaz), H331 Tox. Aiguë 3 (Par inhalation:poussières,brouillard), H331 Irrit. Oculaire 2, H319 Repr. 1B, H360 TSOC EU 1, H370 TSOC ER 1, H372

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.
Autoprotection du secouriste	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Mortel en cas d'ingestion.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
- Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Garder sous clef.
- Température de stockage : 2 – 8 °C
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Methanol (67-56-1)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methanol (Methyl alcohol)
LEMT TWA	262 mg/m ³
	200 ppm
LEMT STEL	328 mg/m ³
	250 ppm
Notations et remarques	Substance may be readily absorbed through intact skin.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methyl alcohol (Methanol)
VECD	328 mg/m ³
	250 ppm
VEMP	262 mg/m ³
	200 ppm
Notations et remarques	Pc
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Methanol (67-56-1)	
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methanol
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	250 ppm
Notations et remarques	Skin (the substance that contribute significantly to the overall exposure by the skin route)
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methanol
LEMT TWA	262 mg/m ³
	200 ppm
LEMT STEL	328 mg/m ³
	250 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Headache; eye dam; dizziness; nausea. Notations: Skin; BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methanol
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	250 ppm
Notations et remarques	Headache; eye dam; dizziness; nausea
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methanol
LEMT TWA	262 mg/m ³
	200 ppm
LEMT STEL	328 mg/m ³
	250 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Headache; eye dam; dizziness; nausea. Notations: Skin; BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methanol
LEMT TWA	262 mg/m ³
	200 ppm
LEMT STEL	328 mg/m ³
	250 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Headache; eye dam; dizziness; nausea. Notations: Skin; BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methyl alcohol (methanol)

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Methanol (67-56-1)	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	250 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methyl alcohol (methanol)
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	250 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methanol
LEMT LMPT	200 ppm
	250 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methanol
LEMT TWA	262 mg/m ³
	200 ppm
LEMT STEL	328 mg/m ³
	250 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Headache; eye dam; dizziness; nausea. Notations: Skin; BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methyl alcohol (methanol)
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	250 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Granules.
Couleur	: Orange Jaune foncé
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Mortel en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Oxford Supplement (with Cycloheximide)	
ATE CA (oral)	5 mg/kg de poids corporel
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	18,07 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 91,32 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 91,32 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Poussières/Brouillards))
Cycloheximide (66-81-9)	
DL50 orale rat	2 mg/kg (Rat, Literature study, Oral)
DL50 orale	2 mg/kg
ATE CA (oral)	2 mg/kg de poids corporel
Colistin sulfate salt (1264-72-8)	
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
Methanol (67-56-1)	
DL50 orale rat	1187 – 2769 mg/kg de poids corporel (BASF test, Rat, Male / female, Experimental value, 15-35 % aqueous solution, Oral, 7 day(s))
DL50 orale	1400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	17100 mg/kg (Rabbit, Experimental value, Dermal)
DL50 voie cutanée	15800 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	128,2 mg/l air (BASF test, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (vapeurs), 14 day(s))
ATE CA (oral)	1187 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	15800 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	700 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	3 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	0,5 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Cycloheximide (66-81-9)	
pH	4 – 5 (2 %)
Methanol (67-56-1)	
pH	No data available in the literature
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Cycloheximide (66-81-9)	
pH	4 – 5 (2 %)
Methanol (67-56-1)	
pH	No data available in the literature
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Methanol (67-56-1)	
LOAEL (animal/mâle, F0/P)	2340 mg/kg de poids corporel Monkey, Male, 3 days, daily dose
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Methanol (67-56-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Methanol (67-56-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé
Oxford Supplement (with Cycloheximide)	
Viscosité, cinématique	Non applicable
Cycloheximide (66-81-9)	
Viscosité, cinématique	Not applicable (solid)
Methanol (67-56-1)	
Viscosité, cinématique	0,68 – 0,747 mm²/s
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Mortel en cas d'ingestion.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Nocif pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Nocif pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cycloheximide (66-81-9)	
CL50 - Poissons [1]	1,6 mg/l (48 h, Oryzias latipes, Literature study)
CE50 72h - Algues [1]	2,215 mg/l
Methanol (67-56-1)	
CL50 - Poissons [1]	15400 mg/l (EPA 660/3 - 75/009, 96 h, Lepomis macrochirus, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 - Crustacés [1]	18260 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 96 h, Daphnia magna, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
CE50 96h - Algues [1]	22000 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Growth rate)
NOEC chronique poisson	446,7 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas Duration: '28 d'
NOEC (chronique)	208 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradation

Oxford Supplement (with Cycloheximide)	
Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Cycloheximide (66-81-9)	
Persistence et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.
Colistin sulfate salt (1264-72-8)	
Persistence et dégradabilité	Biodegradability in water: no data available.
Methanol (67-56-1)	
Persistence et dégradabilité	Readily biodegradable in the soil, Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,6 – 1,1 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,4 g O ₂ /g substance
DThO	1,5 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Cycloheximide (66-81-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	3,2 l/kg (BCFBAF v3.01, Estimated value, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,55 (Experimental value)

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Colistin sulfate salt (1264-72-8)	
Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available.
Methanol (67-56-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
FBC - Poissons [1]	1 – 4,5 (72 h, Cyprinus carpio, Static system, Fresh water, Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,77 (Experimental value)

12.4. Mobilité dans le sol

Cycloheximide (66-81-9)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Methanol (67-56-1)	
Mobilité dans le sol	2,75 Source: HSDB
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	-0,89 – -0,21 (log Koc, Calculated value)

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluoré	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN2811	UN2811	2811	2811

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Cycloheximide)	Toxic solids, organic, n.o.s. (Cycloheximide)	SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Cycloheximide)	Toxic solid, organic, n.o.s. (Cycloheximide)
Description document de transport			
UN2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Cycloheximide), 6.1, II	UN2811 Toxic solids, organic, n.o.s. (Cycloheximide), 6.1, II	UN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Cycloheximide), 6.1, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 2811 Toxic solid, organic, n.o.s. (Cycloheximide), 6.1, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
6.1	6.1	6.1	6.1
			
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
II	II	II	II
14.5. Dangers environnementaux			
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD	
N° ONU (TDG)	: UN2811
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 0.5 kg
Quantités exemptées (TDG)	: E4

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Indice véhicule routier de passagers ou indice : 25 kg
véhicule ferroviaire de passagers
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 154

DOT

N° ONU (DOT) : UN2811
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : IB8 - Authorized IBCs: Metal (11A, 11B, 11N, 21A, 21B, 21N, 31A, 31B and 31N); Rigid plastics (11H1, 11H2, 21H1, 21H2, 31H1 and 31H2); Composite (11HZ1, 11HZ2, 21HZ1, 21HZ2, 31HZ1 and 31HZ2); Fiberboard (11G); Wooden (11C, 11D and 11F); Flexible (13H1, 13H2, 13H3, 13H4, 13H5, 13L1, 13L2, 13L3, 13L4, 13M1 or 13M2).
IP2 - When IBCs other than metal or rigid plastics IBCs are used, they must be offered for transportation in a closed freight container or a closed transport vehicle.
IP4 - Flexible, fiberboard or wooden IBCs must be sift-proof and water-resistant or be fitted with a sift-proof and water-resistant liner.
T3 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2)
TP33 - The portable tank instruction assigned for this substance applies for granular and powdered solids and for solids which are filled and discharged at temperatures above their melting point which are cooled and transported as a solid mass. Solid substances transported or offered for transport above their melting point are authorized for transportation in portable tanks conforming to the provisions of portable tank instruction T4 for solid substances of packing group III or T7 for solid substances of packing group II, unless a tank with more stringent requirements for minimum shell thickness, maximum allowable working pressure, pressure-relief devices or bottom outlets are assigned in which case the more stringent tank instruction and special provisions shall apply. Filling limits must be in accordance with portable tank special provision TP3. Solids meeting the definition of an elevated temperature material must be transported in accordance with the applicable requirements of this subchapter.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 153
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 212
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 25 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 100 kg
DOT Emplacement d'arrimage : B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG) : 274
Quantités limitées (IMDG) : 500 g
Quantités exceptées (IMDG) : E4
Instructions d'emballage (IMDG) : P002
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B21, B4
Instructions pour citernes (IMDG) : T3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33
N° FS (Feu) : F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement) : S-A - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Alpha – SUBSTANCES TOXIQUES
Catégorie de chargement (IMDG) : B
Propriétés et observations (IMDG) : Toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation.

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E4
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y644
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1kg

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 669
(IATA)
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 25kg
(IATA)
Instructions d'emballage avion cargo seulement : 676
(IATA)
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 100kg
Disposition particulière (IATA) : A3, A5
Code ERG (IATA) : 6L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Cycloheximide (66-81-9)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

Colistin sulfate salt (1264-72-8)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

Methanol (67-56-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Cycloheximide (66-81-9)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Colistin sulfate salt (1264-72-8)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Methanol (67-56-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 06-20-2025
Date de révision : 06-03-2026
Remplace la fiche : 06-20-2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H300	Mortel en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion

Oxford Supplement (with Cycloheximide)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.